

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Foster propose, secondé par M. Rogers,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Turriff propose comme amendement, secondé par M. Martin (Régina),—Que tous les mots après “Que” dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—“cette Chambre est d'avis que le temps est arrivé maintenant pour le gouvernement du Canada de décréter par voie de législation que les taux qu'il est permis aux chemins de fer dans les provinces de l'Ouest d'exiger ne devraient pas être plus élevés que ceux qui sont exigés dans les provinces d'Ontario et de Québec pour un service similaire, au delà de ce qui est nécessaire pour défrayer le surplus du coût d'exploitation dans l'Ouest, comparativement au même coût dans les provinces d'Ontario et de Québec”.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 16 février 1912.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille neuf cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—havres et rivières—Ile-du-Prince-Edouard:—Cape-Traverse—réparations générales au quai, \$900; Anse Head—réparations aux travaux du port, \$500; Grande-Rivière, quai sud—reconstruction et réparations, \$7,000; quai de Hickey—reconstruction et réparations, \$750; ports, rivières et ponts—généralement—réparations et améliorations, \$10,000; Miminegash, port de—améliorations et réparations, \$1,000; North-Cardigan—réparations au pier, \$500; Port-Selkirk—reconstruction et réparations au pier, \$1,300; Pownal—réparations au quai, \$500; quai de la Pointe-Rouge—compléter les réparations et agrandir la tête du pier, \$1,500; Rustico, brise-lames—bloc de protection à l'extrémité extérieure—compléter, \$500; quai de Southport—reconstruction, \$4,500; Summerside, port—parachèvement, etc., du brise-lames, \$9,500; Tignish, port—agrandissement des piers de protection du chenal du port à l'intérieur et réparations, \$5,000; Tracadie—construction de brise-lames, \$15,000; pier de la rivière Vernon (sud)—reconstruction et réparations, \$1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour, à trois heures p.m.